

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_08

Nombre de Conseillers

En exercice **29**De présents **25**De votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Budget Principal
2026

Décision modificative
n°1

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO
Catherine LE GRALL- Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat**respectivement :**

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

25 juin 2026

Et que la convocation avait été faite le

17 juin 2026**Absente :** Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

En regard de l'évolution de l'exécution budgétaire et du contexte administratif et électoral, il convient de procéder aux mouvements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement : au regard du contexte administratif et juridique, il convient de réaliser des mouvements budgétaires afin de ne pas bloquer la continuité de service et le paiement des différents prestataires, notamment en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Section d'investissement

- o Transfert de crédits entre le chapitre 27 et le chapitre 024

Une erreur s'est produite lors de la saisie informatique du Budget Primitif 2026. Aussi il convient de réaliser le mouvement de chapitre à chapitre suivant

- Chapitre 27 – article 27638 : - 195 552,00 €
- Chapitre 024 – article 024 : + 195 552,00 €

Publié le
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Envoyé en préfecture le 30/06/2026

SLO

o Opérations patrimoniales (chapitre 041)

L'instruction budgétaire et comptable M57 précise que les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont transférés à la subdivision intéressée du compte 21 dès que les travaux sont achevés.

Aussi, il convient de procéder au transfert des montants correspondants aux frais d'études présents dans l'inventaire comptable de la Ville, dont les travaux sont achevés.

S'agissant d'opérations d'ordre budgétaires, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations patrimoniales.

- Dépense au chapitre 21 : 11 523,37 €
- Recette au chapitre 20 : 11 523,37 €

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188- Autres frais divers		150 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		150 000,00 €		
D-739218- Autres prél. revers. fiscalité entre coll locales	160 000,00 €			
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	160 000,00 €			
D-65748- Subv. de fonct. autres personnes droit privé		3 000,00 €		
D-65888 - Autres charges diverses de gestion courante		7 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		10 000,00 €		
TOTAL	160 000,00 €	160 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €			
R- 024 : Produits des cessions d'immobilisations				195 552,00 €
TOTAL R 024 : Produits cessions d'immobilisations				195 552,00 €
D-21351- Install générales const*-Bâtiments publics		2 300,65 €		
D-21538- Autres réseaux		3 600,00 €		
D-21578- Autre matériel technique		1 740,12 €		
D-2158- Autres installations, matériel, outillage technique		3 882,60 €		
R- 2031- Frais d'études				11 523,37 €
TOTAL R 041 : Produits cessions d'immobilisations		11 523,37 €		11 523,37 €
R- 27638 : Créances sur autres établissements publics			195 552,00 €	
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières			195 552,00 €	
TOTAL		11 523,37 €	195 552,00 €	207 075,37 €
TOTAL INVESTISSEMENT	11 523,37 €		11 523,37 €	
TOTAL GENERAL	0,00 €			

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1^{er} avril 2026,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 Juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'adopter la décision modificative n°1 au budget principal « Ville de Trignac » 2026 telle que décrite ci-dessus,
- **Article 2** : D'autoriser les mouvements de crédits nécessaires à la réalisation de cette délibération,
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
★ Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260624-DEM_20260624_08-BF